

Dimension Transfrontalière Situation en Belgique



■ Sylvie CARBONNELLE Chercheur socio-anthropologue, université libre de Bruxelles

Merci à l'AMATraMi de m'avoir invitée également, c'est vraiment un plaisir et toujours agréable. Je ne représente pas un pouvoir politique régional ou communautaire en Belgique, mais je suis chercheuse, je suis anthropologue. Je travaille à l'Université Libre de Bruxelles, c'est vrai qu'il est rare pour nous qu'un rapport sur lequel on a l'occasion de travailler en quelques mois, donne lieu à un compte-rendu dans les milieux associatifs. Il est très intéressant peut-être pour vous d'écouter une perspective belge sur le sujet et pour moi aussi d'écouter ce qui se fait en France et en Allemagne.

Je vais vous présenter brièvement un point de vue sur la réalité belge, en ce qui concerne cette problématique, ainsi que sur la manière dont elle est abordée, non seulement d'un point de vue des pratiques, mais aussi de la façon dont elle est pensée. De ce fait, quelle question sociale et sociétale soulève t-elle ? Enfin quelles initiatives seraient à développer, voire à renforcer pour y répondre ?

Premier élément de contexte, effectivement comme en Belgique et en Allemagne, la question du vieillissement des immigrants, question relativement récente, a émergé dans un champ social avec le constat de la présence sur le territoire d'un nom-

bre croissant de personnes âgées. Mais là, évidemment, il faut déjà distinguer le type de trajectoire. Elles ont vieilli sur le territoire en ayant immigré dans les années 50, 60 et même encore après. Il s'agit là d'une immigration de travail essentiellement orientée vers les hommes, ou d'une immigration familiale envers les femmes. Ou bien, elles sont revenues plus récemment à un âge déjà avancée dans le cadre du regroupement familial.

Nous constatons des profils assez différents. Il existe aussi assez peu d'études sur ce sujet, peut-être moins encore qu'en France concernant ces questions. En Belgique, beaucoup de travaux portent sur l'immigration et sur le vieillissement. Mais malheureusement peu d'études se sont consacrées au croisement de ces deux dimensions : immigration et vieillissement.

Je travaille dans un centre de recherche formé de groupes de recherche « âge, temps de vie, vieillissement ». Donc notre sujet, nous l'avons abordé : cette perspective du vieillissement à l'immigration. Nous l'avons abordé essentiellement à partir d'une perspective sur le vieillissement et non pas sur l'immigration. Je crois que c'est aussi important de le préciser. Il est vrai que cette invisibilité des migrants âgés est aussi en train de se modifier.

De plus en plus, les régions, les communautés mettent en œuvre des programmes par rapport à ces questions.

La région wallonne a demandé à des équipes scientifiques de mener des études depuis 4, 5 ans. **Le rapport que nous avons**

été amenés à réaliser est disponible sur le site internet de la fondation roi Baudouin. A partir de la demande de cette fondation, nous avons ensemble établi un état des lieux à propos de la situation des immigrés vieillissants en Belgique. Mais nous n'avons pas pu mener de recherches approfondies en interrogeant les immigrés eux-mêmes. Nous avons malheureusement travaillé uniquement avec des professionnels, bénévoles et aussi avec les associations. C'est un peu de cela dont je vais vous rendre compte.

L'intérêt pour cette question est tout à fait croissant en Belgique. Il y a effectivement de plus en plus de colloques à l'image de celui-ci qui s'organisent. On l'a dit aussi depuis hier, donc cela ne va pas être une nouveauté. Lorsque nous posons cette question du vieillissement de l'immigration, il faut faire attention aux effets de catégorisations, aux effets qui risquent de stigmatiser.

Il est important de rappeler **l'hétérogénéité de ces populations**, parce que l'on a effectivement tendance à construire au sujet de ces migrants vieillissants une image généralisante, misérabiliste. Le vieillissement des immigrés représente un problème à gérer, au risque si on n'y prend garde de produire, à partir de cette catégorie, des stigmatisations. Cela a été dit mais c'est tout de même une perspective importante.

De notre point de vue, il est vrai que s'interroger sur les spécificités du « vieillir en immigration » ne doit pas occulter les similarités, les points communs, les ressemblances quant à l'expérience du vieillir et du grand âge entre population belge, française, allemande....

Quelques mots pour préciser de quoi relève cette hétérogénéité des profils de ces populations.

On en a parlé tout au long de ce colloque, les situations peuvent varier en fonction des **motifs de la présence : immigration économique, immigration familiale, immigration pour des raisons humanitaires**. Cela pose des perspectives différentes : **durée de cette présence en Belgique**. Les uns sont venus travailler assez jeunes, sont arrivés à 17 ans dans les années 60, évidemment ils ont passé l'essentiel de leur vie en Belgique. Mais pour d'autres, comme ces parents qui sont venus tardivement par le biais du regroupement familial, ils n'ont vécu que quelques années en Belgique.

Le réseau social, les sphères d'installation peuvent être très différents, très variés, certains sont isolés évidemment. Mais d'autres vivent en famille, entretiennent et font partie de réseaux multiples. Et là, il est important de prendre en considération les réseaux inter-frontaliers et extra-frontaliers. Puisque beaucoup de personnes immigrées sont un peu des citoyens trans-nationaux, elles passent une partie de l'année en Belgique et une autre partie de l'année dans leur pays d'origine. Mais comme en Allemagne, en Belgique il n'existe pas ce phénomène de foyers SONACOTRA. **Très vite la Belgique a permis le regroupement familial**, et nous avons donc beaucoup moins à faire à une immigration de travailleurs qui sont restés seuls, célibataires comme dans certaines régions de France. Il est important aussi dans cette hétérogénéité de tenir compte de la circulation des membres du réseau social entre le pays d'origine et d'installation.

Il est vrai que l'on fait parfois venir du personnel de maison, on appelle cela en Belgique « les petites bonnes ». Il arrive que l'on fasse venir de son village « la petite bonne » qui va aider à la maison. Le statut de ces « petites bonnes » est parfois très problématique, d'ailleurs parfois, à la limite de conditions de la décence au niveau des conditions de vie. Nous faisons venir des aides : les parents, les futurs conjoints, les belles-filles aussi, pour s'assurer une sécurité sociale au moment du grand âge. Donc tout cela forge l'hétérogénéité, le vécu de l'immigration. Certains vivent encore un sentiment d'exil, de déracinement, alors que d'autres abordent une logique d'enracinement. Comme dans le film que l'on a vu hier, pour la plupart de ces personnes, le mythe du retour est déjà bien effacé. Autre élément de cette distinction, la maîtrise d'une langue nationale. **En Belgique, il y en a trois : Français, Néerlandais, Allemand.**

La situation socio-économique peut être très variée aussi, on l'a dit hier : pension liée à une carrière professionnelle ou versus à l'autre extrême des revenus de l'aide sociale. Il faut bien évidemment tenir compte de ces transferts financiers au pays d'origine, qui font que même si on a économiquement une retraite relativement décente, le fait d'envoyer de l'argent au pays rend les choses plus difficiles.

L'état de santé aussi est lié à ces conditions de travail et à l'usure professionnelle que vous aviez déjà amplement

soulignées. En Belgique, on peut faire le même constat. La situation des femmes est souvent plus difficile lorsqu'elles se retrouvent veuves, lorsque les couples divorcent, que les époux retournent parfois au pays se remarier, refaire leur vie. Dans un témoignage que l'on entend dans l'exposition, une femme dit : « mon mari est reparti, il a tout pris, je suis ici seule avec les enfants et sans ressources », donc voilà pour l'hétérogénéité.

Au niveau démographie, il est important de dire quelques mots pour situer le cadre et permettre des comparaisons inter-frontalières. Je me fierai pour vous donner ces quelques informations au rapport d'une sociologue de l'université de Liège, Nathalie PERIN. Elle a établi un panorama du troisième âge immigré en Belgique.

Dans les grandes lignes effectivement, le vieillissement de la population étrangère établie en Belgique est indéniable.

Entre les années septante et 2006, le nombre des personnes âgées d'origine étrangère a augmenté, passant de 35 000 individus à près de 500 000. Donc plus de 1/10 aujourd'hui de la population étrangère du royaume a atteint l'âge de la retraite. Il faut savoir qu'en Belgique ces chiffres sous-estiment largement la réalité du vieillissement immigré. Les chiffres officiels de l'INS : Institut National des Statistiques, (qui a changé de nom entre-temps), ne prend pas en considération les naturalisations qui sont nombreuses notamment dans les communautés turcs et marocaines. Donc ce chiffre est sous-estimé, il s'agit de valeurs minimales.

Comme en France, évidemment cette population connaît des variations importantes selon les régions. C'est **la région wallonne qui comptabilise le plus d'immigrés âgés, plus de 52 000**, suivie par la région Flamande près de 31 000, et enfin la région Bruxelles capitale 22 000.

Au niveau de l'origine de ces populations bien évidemment il y a aussi des différences. C'est en Wallonie que le vieillissement est le plus remarquable. La proportion de personnes âgées d'origine étrangère étant passée à moins de 5% dans les années septante à près de 17% en 2006. Ce sont les Italiens qui constituent le plus gros de ces cohortes. Ils viennent largement en tête, puisqu'à eux seuls ils représentent 57% du troisième âge immigré. Ils sont suivis par les Français, les Espagnols, les Allemands, et enfin Hollandais, Marocains, Grecs.

En Flandre, ce sont d'abord les proches voisins hollandais qui constituent la majorité de ces personnes âgées et sont suivis par ordre décroissant par les Italiens, les Marocains, les Français, les Turcs, les Espagnols.

Et enfin à Bruxelles, ce sont surtout les communautés marocaines, italiennes et françaises qui sont le mieux représentées.

Après ce petit cadrage voilà l'état des lieux dans lequel notre étude a été menée.

Je voudrais d'abord dire un mot sur l'expérience du « où vieillir en immigration » avant d'aborder deux points principaux que l'on a développés dans cette approche. Les pratiques d'entraide au niveau informel, relèvent des solidarités familiales, des solidarités intra-réseaux, et les pratiques d'entraide au niveau formel, font appel aux aides à domicile et aux secteurs de maisons de repos.

Et je terminerai par quelques pistes d'interventions susceptibles de soutenir une meilleure cohésion sociale.

Au-delà de parcours migratoires qui dessinent des situations sociales et des dynamiques d'entraides particulières, l'expérience de la vieillesse est susceptible de prendre des significations distinctes pour les personnes qui viennent d'autres horizons. Vieillir ailleurs que chez soi signifie souvent être confronté à d'autres conceptions de la vieillesse. Et cela, n'a peut-être pas été beaucoup abordé dans ce colloque : d'autres conceptions du rôle et du statut des personnes âgées. Donc pour ces personnes, il s'agit, en plus de vivre leur grand âge, de négocier cette étape de l'existence dans un entre-deux avec des attentes qui ne sont pas toujours compatibles avec les modèles sociaux, les usages, les pratiques propres au pays d'installation.

Ce que l'on entend le plus souvent : c'est ce souhait de vieillir auprès de ses enfants, chez ses enfants ou auprès d'eux. Il est souvent mis à mal dans notre société, où le lien inter-générationnel a tendance à se distendre, mais pas symboliquement au niveau des pratiques quotidiennes.

Les personnes ressources que nous avons interrogées sont assez unanimes pour témoigner du grand écart qu'elles observent entre la vieillesse rêvée, souhaitée et celle qui est vécue, non seulement d'un point de vue matériel, où effectivement le constat des ressources est souvent assez dramatique, mais aussi par rapport à la place qui est réservée aux personnes âgées dans notre système social.

Beaucoup de migrants âgés déplorent notre âgisme, ils déplorent la mise à l'écart dont les aînés font l'objet dans notre société. Ils ont souvent une conception du rôle et du statut des personnes âgées beaucoup plus favorable, une conception du grand âge qui est beaucoup moins déficitaire.

Beaucoup expriment : « chez nous les vieux sont respectés, il est inconcevable d'abandonner un vieux ». C'est vrai que cette question de la vieillesse en immigration est figure de miroir de notre propre société, de nos propres pratiques. Ceci dit, par rapport à cela, il est vrai que l'on remarque une certaine mystification de la société dont on est originaire, et ses rêves

ne correspondent plus toujours à leur évolution contemporaine même dans les pays d'origine.

En ce qui concerne les pratiques d'entraide au niveau informel, je crois qu'il serait nécessaire de comprendre davantage ce qui se joue au sein des réseaux informels.

Comment les échanges de services se déroulent-ils ?

Nous avons effectivement le réseau familial, voisinage, associatif, communautaire, le réseau des mosquées, on n'en a pas beaucoup parlé ici, mais c'est un réseau qui est très fort pour les musulmans. Quant au recours d'aides au service officiel, ce domaine reste à investiguer en Belgique, il nécessiterait des approfondissements. Quelques constats, malgré tout, se dégagent de la consultation des témoins privilégiés, les relations parents-enfants sont davantage fondées sur une inversion de la protection au grand âge. Donc ce principe de l'inversion de la protection est très fort au niveau de poids du regard social. Il est parfois, et même souvent, jugé indigne, honteux de ne pas aider ses parents. Il s'agit d'une forte difficulté rencontrée par les enfants des personnes âgées quand elles sont tiraillées entre des obligations professionnelles et des obligations morales et sociales d'aide aux parents.

Ce tiraillement a été souvent souligné. L'interdépendance est davantage valorisée. On peut aussi s'interroger sur une autre conception de la dépendance au grand âge. C'est aussi un miroir que nous renvoie la vieillesse en immigration, dépendance ou interdépendance.

On est tous interdépendants. Je crois que ces réalités nous le rappellent. Et il existe aussi, cela a déjà été souligné dans le colloque, un souci d'indépendance à l'égard des institutions, à l'égard des dispositifs publics. En s'interrogeant sur ces spécificités des pratiques d'entraide, cela amène cependant des constats paradoxaux. Si la situation migratoire peut contribuer à une rupture des liens familiaux, elle est aussi susceptible de les renforcer.

Nous remarquons lorsque nous travaillons, que nous regardons des institutions, ce n'est pas une auto-critique, mais une piste sur laquelle il faudrait revenir. Moi j'entends beaucoup dans les discours : « il faut faire venir à nous, il faut connaître ». On peut aussi s'interroger sur ce souci de contrôler, voire de normaliser. Donc c'est une question qui est lancée.

Nous constatons aussi des discours professionnels entre ces deux extrêmes par rapport à ce besoin d'aide et de soutien extérieur.

D'une part, disent les professionnels : « ces gens se débrouillent très bien, ils ne sont pas demandeurs ». Parfois sous-entendu, ils ne sont pas assez demandeurs, ils auraient accès à des droits auxquels finalement ils ne feraient pas appel.

Certains disent : « ils bénéficient d'un dense réseau de solida-

rité, ils savent bien à qui s'adresser, tout va bien », et d'autre part on entend : « les gens sont beaucoup dans le besoin, ils sont très demandeurs, ils sont très isolés, mal informés ».

On a vraiment ces deux types de discours quand nous interrogeons les professionnels. Cela renvoie donc à des représentations très contrastées : dans l'une, les solidarités apparaissent très fortes, au point parfois de donner lieu à une certaine mystification de la part des professionnels. Et dans l'autre, ces solidarités apparaissent inexistantes. Les relations conflictuelles sont parfois même maltraitantes, venant de récits d'abandon assez terribles, de négligences, voire de violences morales, même souvent dramatisées par les professionnels.

Nous soulignons particulièrement ce tiraillement des enfants entre des sentiments contradictoires : s'occuper eux-mêmes de leurs parents ou se faire aider.

Il faut aussi tenir compte du fait que cette entraide informelle ne se limite pas au seul réseau de soutien en Belgique, il faut la concevoir plus largement si on veut l'analyser dans sa complexité.

Effectivement, beaucoup d'immigrés envoient de l'argent pour soutenir leurs proches restés au pays et reçoivent aussi des aides parfois du pays.

Il faut donc concevoir plus largement ces aides uniquement limitées au territoire. Ces personnes peuvent aussi avoir des attentes à l'égard de leurs proches sur leur modèle d'origine, qui n'a parfois plus grand chose à voir avec les pratiques propres au pays même.

Je l'ai déjà évoqué, cette focalisation rend souvent inadmissible la possibilité de se faire aider par d'autres que par ses propres enfants.

Un consensus se dégage de ces pratiques informelles, les pratiques d'entraides sont fragilisées par l'évolution des structures familiales en raison d'une moindre cohabitation ou d'une cohabitation parfois rendue conflictuelle en fonction de l'évolution des valeurs et des rôles et aussi par l'évolution des ressources économiques des aidants proches. Souvent, les enfants n'arrivent plus à faire face, leurs priorités changent et s'ils avaient choisi de soutenir leurs parents à domicile, parfois ils doivent y renoncer. Cela crée aussi de grands déchirements. Au sujet du recours aux aides et aux soins sur le plan formel dans le secteur de l'aide à domicile, je crois que les constats sont assez semblables à ce que l'on a dit.

A l'heure actuelle, il est très difficile pour une personne âgée de se faire aider, de faire appel à des professionnels de l'aide. Qu'est ce qui peut expliquer cette relative réserve ? Est-ce dû à ce fort sentiment de devoir envers les aînés ? Appeler à l'aide c'est dire : « je ne suis pas capable », est-ce un souci de préserver l'intimité familiale ? Ou est-ce dû à des considérations

économiques, un manque d'information ? Est-ce donc une situation de non-besoin, de non-désirabilité, de méfiance, d'inaccessibilité ?

Il est probable que l'on rencontre différents éléments dans les réalités. A priori, il est jugé préférable de se débrouiller entre soi. Je voudrais souligner les similarités avec l'expérience de la vieillesse en Belgique et en France.

Finalement, ces situations ne sont pas si différentes de ce qui se passe chez nous, on préfère aussi se débrouiller entre soi, il faut le rappeler : un constat par rapport au secteur de l'aide à domicile, une grande méconnaissance réciproque des publics et des professionnels. Au sujet des maisons de repos, il est largement impensable de s'adresser, de se tourner vers les maisons de repos. C'est comme si on se débarrassait de la personne, dit-on.

De plus quand les situations de placement se produisent, elles se passent toujours en urgence ou à la sortie d'un séjour d'hôpital. Ce n'est pas préparé, pas anticipé et cela crée des souffrances assez importantes. Alors cet évitement d'hébergement en maison de repos relève de trois registres.

Il y a un **registre moral** : « cela ne se fait pas », ce n'est pas uniquement pour les personnes âgées.

Un **registre pratique** : en évidence l'écart entre les règles et les usages de vie commune parmi ces populations. Règles et usages, habitudes personnelles, ce que l'on perçoit, ce qui se fait dans ces maisons. Certaines institutions ont développé des pratiques un peu plus ouvertes, plus adaptées. Mais globalement ce registre pratique est un obstacle.

Et enfin, troisième registre, c'est le **registre économique** : en Belgique de toute façon la plupart des institutions sont économiquement inaccessibles financièrement.

Anticipation, préparation des placements, cela permettrait évidemment d'éviter des situations de crise, de souffrance assez importantes.

En Belgique une question très forte d'actualité : la construction, la conception de maisons de repos, culturellement adaptées. C'est-à-dire ce serait effectivement à usage des Musulmans ou des Turcs. Néanmoins par rapport à cela, apparaissent des revendications communautaires, c'est vraiment une question qui est à l'agenda politique. Si pour les uns cela était la solution, pour les autres ce serait évidemment le risque de voir se constituer de nouveaux ghettos et des replis identitaires nocifs pour les générations futures.

Selon nous, cette question de la diversification des offres, de nouveau pour les populations immigrées, comme pour les Belges, est une nécessité. Cela paraît incontournable pour s'adapter au mieux, répondre au mieux à la diversité des modes de vie souhaités au grand âge.

La question de la **mise à disposition de services** soulève une question propre au travail social, soulève toujours **cette difficile conciliation des droits des usagers, du respect des habitudes et des traditions. Certains vivent ces perspectives comme une imposition de modèle, comme un souci de normalisation, comme une volonté de normalisation** de la part de la **société d'accueil**. Et c'est peut-être une des raisons pour lesquelles on a des **résistances à faire appel au monde associatif ou au monde institutionnel**.

Le secteur des soins, je l'aborderai très brièvement parce que, comme on l'a dit hier, il n'y a pas vraiment de spécificité en terme épidémiologique, sauf parfois la question du diabète. Mais je ne vais pas développer cela. Par contre, effectivement, dans les témoignages, ce sont les situations de fragilités sociales, situations où les gens n'ont pas accès à la mutuelle, qui sont très problématiques. De plus en plus, ils n'ont pas accès, même à l'aide médicale urgente. C'est un point qui doit vraiment être travaillé.

Au niveau des pistes d'interventions, nous allons retrouver beaucoup d'éléments de ce qui a été dit pour la France et l'Allemagne. **Soutenir et développer l'aide aux aidants** qui, rappelons-le, sont essentiellement des aidants épuisés en raison de cette dimension morale, de cette obligation morale de s'occuper de leur parent âgé. Il y en a beaucoup qui se retrouvent dans les services psychiatriques, car effectivement ils n'en peuvent plus.


Il est vrai qu'en Belgique de nombreux réseaux bénévoles travaillent un peu dans l'ombre, et demanderaient parfois un peu plus de reconnaissance au niveau du travail fourni.

Il faudrait :

Renforcer les soins à domicile, pour la population générale puisque cette aide à domicile a tout de même l'air mieux acceptée que le recours à des services d'hébergement. Evidemment l'aide à domicile est plus souple, on peut trouver plus d'accommodements par rapport à des dispositions qui conviennent aux uns et aux autres.

Diversifier, c'est possible **en matière d'hébergement**, nous l'avons entendu hier et je pense que c'est un point qui n'a pas été beaucoup soulevé. Aujourd'hui, c'est optimiser davantage les complémentarités entre réseaux formels et informels.

Finalement le monde associatif, le monde institutionnel veulent agir, veulent faire quelque chose. On pense très peu à ces complémentarités fondées et entreprises sur la base de ce qui existe déjà. On est dans le tout ou rien. Je crois qu'il serait très souhaitable de renforcer ces complémentarités entre réseaux formels et informels, enfin de les développer même, parce que il n'y a pas d'aide.



Ajuster les dispositifs en fonction des situations individuelles, familiales et spécifiques. Mais de nouveau s'impose la question un petit peu plus politique, plus éthique : « jusqu'où adapter les services aux personnes ? Jusqu'où adapter les personnes aux services ? », ce sont aussi des grandes questions qui se posent.

Informier, ce n'est pas nouveau, je crois qu'en France par rapport à l'accompagnement, ce travail se fait à l'AMATraMi ; à ma connaissance, il ne se fait pas en Belgique. C'est-à-dire qu'accompagner des gens à ce point dans leur démarche, dans leur constitution de dossier, il me semble que c'est un point qui devrait être davantage développé.

Faire connaître les offres de services et de soins.

Former les intervenants, oui mais comme on l'a dit dans l'atelier hier, **attention à l'éthnicisation des filières de l'aide aux personnes**. Et cela est tout de même un point qui est vraiment souligné en Belgique, ce sont des filières qui sont largement disqualifiées, non reconnues. Donc cette idée qu'engager du « personnel ethnique » d'origine marocaine, turque va être la solution, on l'a déjà dit hier il faut s'en méfier.

Et enfin, **accompagner les transitions**, comme dans le film d'hier, **en travaillant sur la mémoire**, en travaillant sur **les transformations inter-générationnelles**, c'est aussi des pistes à développer. Voilà au niveau des trois expériences en France, en Allemagne et en Belgique, mais je crois qu'il n'y a rien de très différent.

